



AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS

FACILITE D'INTERVENTION DU PROJET KOBABY

« Contribution au développement économique durable des communes rurales périphériques des aires protégées et renforcement de la gouvernance partagée des aires protégées par le soutien au développement des filières durables dans la Région Diana »

Le projet KOBABY, financé par l'Agence Française de Développement, sous tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est un projet de renforcement des aires protégées et de développement local dans la région Diana. Sa finalité : la conservation des ressources naturelles et le développement économique durable au niveau de la région Diana à travers le renforcement de ses Aires Protégées. La composante 2 du projet « Valorisation et pérennisation des aires protégées (AP) » inclut l'activité Facilité d'intervention, objet de cet Appel à Propositions de Projets, vise notamment à améliorer les conditions de vie des populations riveraines.

C'est dans ce contexte que doit être mis en œuvre l'activité 2.4.2 du projet KOBABY : « Mise en place d'une facilité d'intervention pour l'appui au développement local dans et autour des AP prioritaires en partenariat entre communautés, collectivités et secteur privé ». Cette Facilité vise à promouvoir la production durable, en partenariat avec le secteur privé en encourageant l'accès au marché des produits issus de 9 AP prioritaires et du paysage mangroves. Cette activité « Facilité » **vise également à encourager les investissements directs avec des entreprises privées dans des activités de production durables** qui mobiliseront les communautés locales en périphérie de ces 09 AP et ce paysage de mangrove.

Une mission d'assistance technique réalisée en novembre 2019 a permis de retenir les principes suivants :

Filières et Justification

Filière prioritaires	Justification
Riz parfumé	Un marché en plein développement ; une demande confirmée sur le marché national et très probable à l'international ; un terroir situé au centre de plusieurs AP et imposant une approche paysage ; possibilité d'innover à travers une labellisation ex. une indication géographique)
Miels	Une demande confirmée (miel mangrove et continental) ; levier de protection des zones périphériques
Tourisme à base communautaire	Peu d'offre disponible et de qualité en la matière face à une demande croissante et un tourisme en plein essor
Pêche durable	Peu d'offre structurée face à une demande croissante des restaurateurs. Modèle économique de la filière durable restant à construire à Madagascar. Petits pêcheurs locaux restant dépendant des collecteurs faute d'équipement en chaîne de froid.

Fruits	<p>Fruits de Madagascar se fournit dans la Diana.</p> <p>Il existe quelques initiatives de transformation en fruits séchés.</p> <p>La banane séchée (pitiky) est un produit spécifique de la Diana et dispose d'un potentiel intéressant.</p> <p>Des bassins avérés : Namakia (mangues), Ambanja (oranges, ananas, bananes), Ambilobe (bananes, oranges), Diégo II (mangues), Anivorano, Sakaramy et Joffreville (litchis)</p>
---------------	--

Compétences attendues des agrégateurs de filières, candidats à la Facilité, en lien avec des gestionnaires d'aires protégées

- Etre capable d'intégrer l'amont et l'aval de la filière (expériences avérées dans la mise en relation des opérateurs de marché (aval) avec les producteurs (amont) et un engagement des parties prenantes ;
- Démontrer de la capacité à travailler avec au moins un des gestionnaires d'Aires Protégées ;
- Avoir une expérience concrète en financement de la conservation (prélèvements destinés aux Communautés de base œuvrant pour la protection de l'environnement et aux Collectivités Territoriales Décentralisées). Ce point revêt une importance particulière pour le projet.
- Etre capable d'intégrer les enjeux territoriaux (SAC, gestion sociale de l'eau agricole et de boisson, approche bassin versant / approche paysage, engagement des parties prenantes) et pour cela, s'assurer du soutien des communes concernées.
- La connaissance du Nord de Madagascar serait un atout

Processus de sélection

- Un processus en deux étapes : note succincte de projet puis sélection finale sur la base d'une demande de proposition complète.
- Les candidats peuvent se positionner sur un ou plusieurs lots, un lot correspondant à une filière. Les lignes directrices de l'AMI précisent les caractéristiques des lots en termes de localisation (communes et AP concernées) et de thèmes ou activités éligibles dans chaque filière.
- Dans les activités éligibles, les actions contribuant à l'augmentation du couvert végétal par l'agroforesterie par exemple seront encouragées, en lien avec l'Initiative de Restauration des paysages forestiers (RPF/AFR100) dont l'une des options est le développement de systèmes agroforestiers. Les autres options de cette initiative sont : la restauration de forêts dégradées (par la régénération naturelle ou la reforestation active), la sylviculture, la restauration des mangroves et les reboisements classiques.
- Dans la notation, la capacité de faire lever sur d'autres sources de financement (traduit par un seuil minimum de cofinancement de 20% en numéraire et en nature) et la démonstration d'une certaine capacité à anticiper le passage à l'échelle après le projet sont fortement attendus.

Le présent appel à propositions vise à soutenir des opérations sur le thème « Contribution au développement économique durable des communes rurales périphériques des aires protégées et renforcement de la gouvernance partagée des aires protégées par le soutien au développement des filières durables dans la Région Diana ». Il est doté d'une enveloppe d'environ 1 000 000 €. Dans le cadre de cet appel à propositions, il est prévu de soutenir plusieurs projets d'une durée de 18 à 24 mois.

Attention : cet appel à propositions s'effectue en deux étapes. Le dépôt du dossier de pré sélection intervient dans un délai de **six semaines** après la publication de l'appel à propositions. Il est réalisé sur la base d'une note succincte de projet accompagnée d'un dossier administratif. Le dépôt du dossier de sélection finale s'effectue dans un délai de **dix semaines** à compter de la notification par le projet KOBABY au postulant de sa pré-sélection. Il est réalisé sur la base d'un dossier complet, technique et financier.

Le Dossier d'Appel à Propositions est disponible à compter du 12/08/2020 dans les locaux du projet KOBABY et sur demande par e-mail à aapfacilite.kobaby@gmail.com

Composition du présent appel à propositions :

- 1) Avis d'appel à propositions
- 2) Cadre
- 3) Modalités de pré-sélection et de sélection définitive des propositions
- 4) Termes de référence
- 5) Modèles de note succincte de projet et de proposition complète
- 6) Modèle de convention

Pour tout renseignement complémentaire, les demandeurs doivent s'adresser par écrit à :

- Mme Hanta RABETALIANA – Coordonnateur National du projet Kobaby – Tél. 032 03 277 02 – coordo.kobaby@gmail.com
- M. Jean-Claude RADISON – Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable – Tél. 034 08 106 61 - radison.claude@gmail.com
- Mme Danielle RABENIRINA – Chargé de projets – Agence Française de Développement – Tél. 032 41 004 62 - rabenirinad@afd.fr

Projet KOBABY

Immeuble Ny Havana, 2ème étage B3
Avenue Lally Tollendal
201 Antsiranana